

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 19 janvier 2026

Délibération N° DE_2026_004

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7
Date de la convocation : 12/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Représentés : Yannick BOYER représenté par Régine DE LUCA

Absents et Excusés : Guy ALBRAND, Alexandre BORRELLY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Reconstruction de la route de Piconcely : demande de subvention FODAC 2026.

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait souhaité procéder à la reconstruction d'une partie de la route de Piconcely fortement dégradée, le montant du devis s'élève à 24 864 € HT.

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	24 864 €
Subvention FODAC (55 %) plafonné	10 392 €
Autofinancement	14 472 €
RECETTES	24 864 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé.

• **DEMANDE** à Madame la Présidente du Conseil Départemental de Alpes de

Date de transmission de l'acte: 20/01/2026

Date de réception de l'AR: 20/01/2026

004-210402343-DE_2026_004-DE

A G E D I

DE_2026_004

Haute Provence une subvention d'un montant de 10 392 € au titre du FODAC 2026.

- DECIDE d'effectuer les travaux sous condition d'obtention de la subvention demandée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 20/01/2026

Date de reception de l'AR: 20/01/2026

004-210402343-DE_2026_004-DE

A G E D I

DE_2026_004